

Malgré cela, le potentiel que les techniques canadiennes offrent pour la construction au Japon d'habitations spacieuses et à bon marché reste limité par le dédale administratif des règlements japonais, dont bon nombre nous paraissent d'une nécessité douteuse.

Dans ce contexte, je constate avec satisfaction qu'un consensus émerge au Japon en faveur du démantèlement de ces obstacles réglementaires, parmi bien d'autres, tout à la fois pour atténuer les tensions commerciales et améliorer le sort du consommateur japonais.

Nous savons que la libéralisation des échanges ne saurait être un processus unilatéral. Nous sommes prêts à faire notre part au chapitre de l'accroissement de la compétitivité. D'ailleurs, nos entreprises s'améliorent sans cesse à cet égard. Les initiatives de déréglementation appliquées par le Canada au cours des années 1980 et la construction, plus récente, d'un marché nord-américain ouvert à la concurrence (par la mise en oeuvre, d'abord, de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, puis de l'Accord de libre-échange nord-américain) ont aiguisé la capacité de nos entreprises à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale.

Rehausser notre compétitivité internationale est chose essentielle dès que nous voulons intensifier nos échanges avec les économies asiatiques. L'APEC s'impose aujourd'hui comme la tribune par excellence où les gouvernements participants pourront aplanir les obstacles sur la route de l'accroissement du commerce et de la coopération entre les pays de la région Asie-Pacifique.

À l'ordre du jour de la politique étrangère et de la politique commerciale du Canada, les relations avec la région Asie-Pacifique et l'APEC occupent une haute priorité. Jusqu'à présent, le Canada et le Japon ont travaillé la main dans la main à faire de l'APEC une tribune efficace. Nous voulons pousser plus loin les rapports personnels noués lors de la rencontre des ministres et des chefs de gouvernement qui s'est tenue à Seattle, en novembre dernier, et donner à l'APEC un programme qui balisera la marche à suivre vers la coopération régionale.

Nous sommes convaincus que le dynamisme des économies asiatiques imprimera dans le cadre de l'APEC une nette orientation en faveur d'activités de coopération de nature à intensifier les courants des échanges, des investissements et des transferts de technologie.

Chose tout aussi importante, le dialogue ministériel au sein de l'APEC nous permettra de déterminer des priorités communes en ce qui a trait à la protection de l'environnement, au problème de l'emploi et au chômage des jeunes — considérations de politique intérieure, certes, mais qui de plus en plus trouvent des